



Fraternité

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Taxes foncières pour 2022

votées et percues par la commune et divers organismes

# Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

2 140,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP HAUTES-PYRENEES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

DAVID FRANCK A LACAZE 32170 BARCUGNAN

## Vos références

Numéro fiscal (C): 30 21 616 833 249 Référence de l'avis : 22 65 4147039 37

Numéro de propriétaire : 417 D00894 M

650 Département d'imposition :

**HAUTES-PYRENEES** 

Commune d'imposition : 417

**SEMEAC** 

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221 Date d'établissement : 09/08/2022 Date de mise en recouvrement: 31/08/2022

65028 Identifiant service:

### Vos contacts

# 

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

# Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 3 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

### Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt : SIP HAUTES-PYRENEES
- 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

Tél: 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL FONC DEP 1 BRD DU MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 09 Tél: 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 17/10/2022

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

# **FLASHCODE**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)											
Identifiant	Droit	Désignation et adresse									
MBSF3S	PROPRIETAIRE	DAVID FRANCK GEORGES JEAN									

Tax	es foncières 2022	Commune	Syndicat d commune	Syndicat de communes		alité	Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères		Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2021	44,98 %	%		0,65	66 %	0,196 %		8,30 %			0,312 %	
	Taux 2022	44,98 %	%		0,7	<b>'</b> 9 %	0,195 %		8,19 %			0,317 %	
tés bâties	Adresse	11 RUE LAMARTINE											
	Base	3739			373	89	3	739		3739		3739	
	Cotisation	1682			3	80		7		330		12	2061
	Cotisation lissée												
	Adresse												
ř	Base												
Propriétés	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2021	1626			24		7		350			11	
	Cotisation 2022	1682			3	80		7		330		12	2061
	Variation	+3,44 %		%	+25,0			0 %		-5,71 %		+9,09 %	
		Commune	Syndicat de communes	cor	Inter mmunalité	T additi	axe ionnelle	Taxe spécia		Chambr d'agricultu	e ure	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
bâties	Taux 2021	%	%		%		%		%		%	%	
	Taux 2022	%	%		%		%		%		%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
non	Cotisation 2021												
	Cotisation 2022												
été	Variation	%	%		%		%		%		%	%	
Propriétés							du forfait estier	Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État									Droit proport	tionnel	l:	
	Base collectivité									Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 24 €. Frais de gestion de la fiscalité directe locale												79	
Dégrèvement Habitation principale													
Dégrèvement JA État													
Dégrèvement JA Collectivité													
Montant do votro impôt											2140		
Références administratives : 650 50 021 028 417 417 N D  Montant de votre impôt												2140	
												•	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-dorits@dgfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.